

# INTRODUCTION

## Armée et pouvoir

Bernard Ravenel

Pour trois pays méditerranéens au moins, l'année 99 est marquée par une échéance électorale forte avec une présidentielle en Algérie et des législatives en Israël et en Turquie. Dans ces trois pays et dans des conditions évidemment très différentes, cette échéance met en jeu les rapports entre pouvoir civil et pouvoir militaire dans une phase de lourde incertitude sur l'avenir des nations concernées.

C'est d'abord à propos de l'Algérie que l'attention de l'opinion internationale a été attirée sur le rôle politique réel de l'Armée dans un pays où il semblait que le pouvoir était un compromis, plus ou moins équilibré et stable, entre un gouvernement civil et une armée gardienne discrète des objectifs du mouvement national. En outre, le pouvoir semblait garantir un réel développement économique et social du pays. Et puis survinrent, la crise d'octobre 88, la révolte, la répression, l'ouverture démocratique et l'interruption du processus électoral.

En fait, la «deuxième guerre d'Algérie» qui a ensanglanté le pays à partir de 1992 a progressivement mis en évidence la nature du régime où, derrière un pouvoir formel et apparent constitué par un gouvernement civil, régnait en maître, le pouvoir réel de la haute hiérarchie militaire, source unique de pouvoir car détentrice unique de la légitimité historique. Si bien qu'aujourd'hui, après sept années de crise meurtrière, l'enjeu politique majeur des élections porte sur le rôle de l'armée elle-même dans son rapport aux institutions civiles.

Emblématique, le cas algérien n'apparaît pas exceptionnel en Méditerranée et nous oblige à élargir notre champ d'investigation. Ressort alors le cas de la Turquie qui doit faire face au problème kurde et à la montée de l'islamisme; les élections vont s'y dérouler dans un contexte où — de fait mais aussi par une évolution constitutionnelle entamée en 1961, avec la création du Conseil national de sécurité—, l'armée exerce le pouvoir réel et entend plus que jamais l'exercer.

Il faudrait aussi évoquer ici les élections israéliennes où les principaux concurrents du Premier ministre sortant, Benjamin Netanyahu, sont des personnalités politiques directement issues des plus hauts niveaux de l'establishment militaire, Amnon Lipkin-Shahak qui fut chef d'état major de janvier 95 à juillet 98 et Ehoud Barak, leader du parti travailliste, chef d'état major de 91 à 94. Et l'on pourrait ajouter le général Itzhak Mordechaï ex-ministre de la Défense qui a décidé de démissionner du gouvernement sortant pour se lancer dans l'arène électorale. Il faut ici rappeler la spécificité israélienne. Certes l'armée, en raison de son rôle dans la construction de l'Etat et d'une situation quasi-permanente «d'état de siège» constitue toujours l'ultime garant de la survie du pays et fait l'objet d'un large consensus. Elle peut aussi peser fortement sur le fonctionnement de la société et de ses institutions civiles. Mais malgré cette position prépondérante, elle est restée strictement subordonnée au gouvernement civil élu démocratiquement. Et depuis la création de l'Etat, il est virtuellement impossible de trouver un seul cas de rébellion militaire et encore moins de tentative de subversion contre l'autorité civile. L'armée n'est donc pas la source du pouvoir mais à tout le moins une ressource importante de légitimité.

Aujourd'hui avec les candidatures des personnalités issues de la haute hiérarchie militaire, tout se passe comme si, face aux échéances imposées par la question palestinienne et en particulier par l'hypothèse de la proclamation de l'Etat palestinien, elles entendaient proposer, à l'instar d'Itzhak Rabin «l'officier le plus décoré d'Israël», à partir de leur expérience spécifique et de leur légitimité militaire, une solution relevant davantage de la politique que celle que le pouvoir civil sortant a été incapable d'apporter face à une société en profonde crise d'identité.

En fait, à travers des situations institutionnelles différentes — et ici on pourrait ajouter la grave question du Kosovo — on peut mesurer comment l'instabilité régnant dans de nombreuses régions de la Méditerranée met en cause, avec une force nouvelle, la capacité des

régimes touchés par des crises internes à régler politiquement des problèmes fondamentalement politiques.

Pour ne prendre que les exemples précités ce qui les unit dans leur diversité c'est l'échec de la solution militaire — en Algérie on parle du «tout sécuritaire» — face aux problèmes qui leur sont posés. En même temps, face à ce constat d'échec apparaît la grande difficulté de passer d'une approche à dominante répressive et autoritaire à une démarche qui, tout en ne niant pas les tensions, entend cependant les gérer dans une logique de composition négociée selon un certain nombre de principes universellement reconnus (Etat de droit, droit à l'auto-détermination, etc).

Dans le court terme, l'issue probable risque d'être une confrontation incluant la violence armée entre les partisans d'une militarisation accentuée et les partisans d'une ouverture aux nouvelles aspirations de la société.

### Une question générale et permanente

Telle est l'actualité, parfois dramatique, de la question des rapports entre autorité civile et autorité militaire dans la région méditerranéenne. Toute culture démocratique qui veut réfléchir sur elle-même et qui considère que l'objectif fondamental est d'enlever aux conflits leur composante violente, ne peut pas ne pas s'interroger sur la problématique militaire. En particulier elle se doit de réfléchir sur les modalités de gestion politique de la présence dans le tissu social de corps séparés, toujours plus professionnalisés auxquels est délégué la gestion de la violence vers «les autres». Cette question se pose pour tous les pays et a reçu, à travers l'histoire récente, des réponses variées.

Les rapports entre civil et militaire dépendent de la structure de l'Etat et du régime politique et social. Ils s'enracinent souvent dans une histoire liée aux péripéties de la constitution de l'Etat-nation. On peut, comme première approche, distinguer d'un côté les Etats plus proches de la modernité occidentale et, de l'autre, ceux appartenant plutôt à la «périphérie». Dans les premiers, l'Etat est devenu le lieu central d'institutionnalisation du politique où s'opèrent les arbitrages entre des antagonistes socio-politiques s'exprimant dans la société civile et où l'armée institution permanente de l'Etat, a sa place bien déterminée par la constitution et obéit au pouvoir civil issu d'élections libres. Pour caractériser ce type d'Etat, on peut reprendre les

formulations d'inspiration gramscienne proposées par Alain Joxe : *«suffrage universel et formation des partis, service militaire universel et formation d'une armée permanente sont des modalités d'une mise en ordre de contradictions antagoniques sous forme de contradictions non antagoniques. C'est dans ce champ que se déploie l'art de la conduite hégémonique de la société, art qui ne peut être détaché de l'art de passer de la conduite hégémonique à la conduite coercitive et réciproquement»*<sup>1</sup>.

Dans les Etats de la «périphérie» en l'occurrence dans les Etats musulmans riverains, domine la conception patrimoniale, c'est-à-dire la notion d'un Etat considéré par ses occupants — que ce soit une monarchie, une caste militaire ou une couche politique «civile» — comme patrimoine privé. Cet Etat-appareil tend à nier l'existence d'une société civile et se refuse à une réelle institutionnalisation de la politique.

Cet Etat — Etat-parti ou Etat-tribu — est totalement privé d'éthique et de vrais projets politiques. Il s'impose comme un instrument extérieur à la société et a comme tâche principale de générer des fonctionnaires qui soient prêts à détruire, y compris par la force, toute velléité d'expression autonome de la société civile. La politique tend à se réduire à la répression. D'où le rôle souvent attribué aux forces armées.

Dans ce type d'Etat, l'armée qui en est souvent à l'origine, ou pour le moins un pilier essentiel, tend à se constituer en «parti militaire» garant de l'Etat. Dans certains pays, la défense du régime est plutôt confiée à des appareils de sécurité hypertrophiés relativement autonomes par rapport à l'armée et sous l'autorité directe du chef de l'Etat.

A travers cette définition différenciée des Etats, on peut mieux comprendre que la problématique des rapports entre gouvernement civil et commandement militaire se pose partout même si les conditions historiques de constitution de l'Etat sont très différentes. Comment, par exemple, ne pas rappeler qu'en 1974 encore, en Grèce, en Espagne, au Portugal, régnait un pouvoir dictatorial, issu d'un coup de force militaire? Et la France contemporaine elle-même n'est peut-être pas à l'abri de cette problématique générale.

### **Le prototype français**

Comment ne pas rappeler là aussi qu'en France, première puissance méditerranéenne, la Vème république est née d'une sorte de coup

d'Etat en 1958 et qu'en 1961 (le 22 avril) on a assisté à une nouvelle mutinerie de généraux ? Et lorsque le général Salan déclarait : « *C'est le 13 mai 1958 que l'Armée a «parlé» pour imposer la première fois un régime politique à la France* », il faisait preuve d'un bien piètre savoir historique... Peut-être plus qu'en aucun pays d'Europe en effet, l'Armée a souvent joué un rôle politique essentiel, ne serait-ce que parce que la France — au moins depuis Napoléon — a été souvent en guerre dans différentes parties du monde.

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale le rôle de la hiérarchie militaire a été surtout politique. Elle pesait sur l'Etat, sur le gouvernement, sur le Parlement, pour faire adopter telle ou telle politique. L'objectif était d'abord de faire accepter par les chambres des lois militaires et des budgets conformes aux projets élaborés par les états-majors. Mais il était aussi de peser sur les décisions de caractère stratégique et diplomatique, en particulier à propos des alliances.

Mais depuis la Deuxième Guerre mondiale, le rôle de l'armée a de plus en plus débordé le domaine politique pour s'étendre de façon permanente aux problèmes économiques et sociaux. Cette évolution n'est nullement propre à la France, elle se manifeste aujourd'hui partout depuis les puissants Etats industriels jusqu'aux pays dits «sous-développés». Certes, en France, la constitution établit la subordination du militaire au civil. Et lorsqu'on affirme que le militaire doit être subordonné au civil on pense à la règle politique et administrative qui veut qu'en temps de paix les officiers, fonctionnaires militaires, soient soumis en ce qui concerne les affaires de l'Etat au gouvernement civil. Mais cette subordination des pouvoirs se trouve remise en cause, faussée pourrait-on dire, par le fait que les autorités militaires sont de plus en plus étroitement et organiquement mêlées aux affaires économiques même en temps de paix. Depuis longtemps, en effet, l'Etat français s'est donné comme objectif de former et d'entretenir la plus forte armée d'Europe. L'hégémonie en Europe, l'expansion coloniale dans le reste du monde ont été deux politiques qui ont inévitablement provoqué l'intervention croissante de l'Armée dans les affaires économiques et diplomatiques. Secteur civil et secteur militaire se sont développés de pair : travaux de fortifications aux frontières (la ligne Maginot..) implantation d'un réseau ferré et routier, construction et entretien d'une flotte, stock d'armements et de munitions, outillage des ports de guerre et des places fortes, développement des industries

aéronautiques, mécaniques, chimiques, textiles – et récemment, du nucléaire, de la micro électronique, de l’informatique et du spatial...

Tout est étroitement imbriqué et entraîne une sorte d’interpénétration entre économie, Etat et appareil militaire. Il ne s’agit plus du budget de l’Etat seulement. C’est l’activité économique du pays qui est concernée. Les options de l’armée orientent une grande partie des investissements pour la nation. Exerçant ainsi une influence de plus en plus grande sur l’ensemble de l’économie nationale, il est pratiquement inévitable que son rôle politique grandisse également. Tout récemment des changements structurels tendent à modifier les rapports entre l’armée et la nation. La professionnalisation des forces, la haute technologie des moyens modernes de destruction, les nécessités de la logistique moderne, la technique du commandement sur les hommes, le rôle accru de la formation et surtout de l’information — et du renseignement, tous ces aspects tendent à modifier les fonctions et le rôle de l’armée dans la vie du pays. En même temps, l’abandon de la conscription risque de couper davantage l’armée de la société civile et d’accroître l’autonomisation et l’incompréhension entre l’armée et la nation. Il en résulte une interrogation nouvelle sur les rapports entre société civile et société militaire <sup>2</sup>. Cette évolution d’ensemble concerne aussi l’Espagne, l’Italie et la Grèce <sup>3</sup>.

Tel est, à grands traits nécessairement partiels et simplificateurs, le contexte qui préside à une approche des évolutions en cours des rapports entre le soldat et l’Etat en Méditerranée. On peut mesurer combien les niveaux de développement pèsent sur les structures militaires mais aussi sur les cultures politiques et même éthiques qui président aux rapports entre le civil et le militaire.

Notre dossier concerne un certain nombre de pays méditerranéens. Ces rapports font aujourd’hui problème en proportion même de la crise qu’ils traversent.

L’ensemble des contributions proposées permet de dégager un certain nombre de caractéristiques significatives qui permettent une perception plus précise de l’articulation complexe du civil et du militaire dans les sociétés méditerranéennes de la fin du vingtième siècle.

1. D’abord, et même si c’est une apparente banalité, il est parfois utile de le rappeler : l’armée, partout, même si les modalités en sont très variées, comme institutions politiques, comme corps social, comme agent économique, remplit un rôle essentiel dans la vie des

sociétés méditerranéennes. Deux cas aussi différents que la Turquie et le Liban le démontrent sans appel.

2. Définie traditionnellement avant tout comme un instrument de la puissance défensive et offensive de l'Etat vis à vis des autres Etats, l'armée se voit fixer un rôle dit de «défense nationale». Elle est donc faite en principe pour défendre les frontières, l'intégrité du territoire national, et de l'Etat, menacés par une agression extérieure. Ce qui relève donc essentiellement de la politique extérieure. Or, ce qui frappe dans les cas étudiés, c'est qu'aucun pays concerné n'est réellement en guerre avec un voisin même si les guerres inter étatiques, en particulier israélo-arabes pèsent sur le paysage stratégique du Moyen Orient. Même le conflit gréco-turc apparaît plus l'objet de manipulations et gesticulations à objectifs internes qu'un risque de conflit ouvert et de longue durée entre les deux états concernés.

3. Le constat dominant est que l'armée remplit aussi – et en ce moment principalement – des fonctions de maintien de l'ordre intérieur comme instrument coercitif de l'Etat remplissant ainsi des fonctions de police en temps de paix. D'ailleurs cela ne fait que confirmer ce que Clausewitz affirmait déjà dès la fin du 18ème siècle lorsqu'il définissait la guerre comme la continuation de la politique sous des formes nouvelles, c'est à dire violentes et armées. Et se référant à l'exemple de la révolution française et de Napoléon, il entendait expressément par continuation de la politique non seulement la politique extérieure mais aussi la politique intérieure. En dernière analyse dans tous les pays concernés l'armée joue un rôle politique déterminant dans la vie nationale, ce que J.F. Daguzan exprime en la définissant de «dernier rempart»<sup>4</sup>.

Il faudrait nuancer ou préciser en s'interrogeant sur une dimension par définition plus cachée et souterraine que représente le rôle des services de sécurité dans la défense de l'Etat – de l'Algérie à la Yougoslavie en passant par la Turquie.

4. Mais on s'aperçoit aussi à travers presque toutes les contributions combien l'armée intervient non seulement dans les luttes politiques internes comme sujet actif, mais également qu'elle intervient comme objet dans la mesure où de différents cotés de l'échiquier politique et idéologique on cherche à la conquérir, ou, à tout le moins à l'infléchir ou encore à peser sur son commandement. L'armée devient un enjeu qu'on se dispute, voir le rôle des islamistes en Algérie, en Tunisie, en Turquie, voir le rôle des milices au Liban. On pourrait ajouter la

pression des groupes religieux politisés en Israël, et aussi rappeler le rôle du mouvement des forces armées (MFA) au Portugal lors de la « Révolution des œillets » en 1974.

5. En dernière analyse tout semble se jouer sur le terrain de la légitimité, c'est à dire finalement de la capacité du pouvoir installé à se fonder sur des bases «éthiques», sur des valeurs partagées et reconnues. Si l'on définit la légitimité comme ce qui concerne à la fois les conditions de dévolution et d'exercice du pouvoir politique et la façon dont celui-ci est situé par rapport à un corps de valeurs réputées « centrales » - et à leurs gestionnaires, patentés ou auto-proclamés <sup>5</sup>, on s'aperçoit que le fond de la contestation actuelle se joue sur l'idée de pouvoir légitime.

La crise de légitimité s'affirme quand l'Etat échoue dans son projet affiché de développement et de satisfaction des besoins sociaux et/ou lorsque s'épuise avec le temps, en l'absence d'une autre légitimité, une légitimité historique issue d'une guerre « légitime » remportée sur l'ennemi extérieur. Dans ce cadre la société civile aspire, plus ou moins confusément, à une nouvelle légitimité du pouvoir pour fonder une nouvelle légalité refoulant l'exercice de la violence politique. La situation est d'autant plus dramatique qu'en l'absence de perspectives démocratiques, la contestation du monopole de la violence légitime (par l'armée) est l'essence de la guerre civile. Aujourd'hui, c'est dans le monde musulman que cette crise se manifeste le plus et la société semble hésiter entre une légitimité d'ordre religieux, extra-sociale, islamique et une légitimité issue d'un processus social constituant, c'est à dire démocratique. Dans les Balkans, on assiste plutôt à une tendance à l'établissement d'une légitimité nationaliste, populiste, qui ne peut mener qu'à une militarisation permanente des relations politiques internes et externes.

De l'issue et des modalités de transition vers une nouvelle légitimité dépendent peut-être l'avenir des rapports entre l'Etat, le citoyen et le soldat et peut-être la pratique du pouvoir dans la région.

*Bernard Ravenel*

*Notes*

1. *Alain Joxe, Le rempart social, Editions Galilée 1979.*

2. *Jacques Isnard : « L'armée française en quête d'une éthique » (Le Monde, 4 mars 1999 ). Dans cet article l'auteur évoque deux documents : « Un guide pour la*

*réflexion et l'action », du chef d'état major sortant de l'armée de terre, Philippe Mercier et un rapport sur « Les relations entre la nation et son armée », établi par Bernard Grasset député PS de Charente Maritime, pour la commission de défense de l'Assemblée nationale..*

3. *Pour des raisons de place, je n'évoquerai pas ici les contraintes imposées par la dimension transnationale du rôle des armées (OTAN, UEO, ONU).*

4) *Jean-François Daguzan, Le dernier rempart. Forces armées et politique de défense au Maghreb, Editions Publisud 1998.*

5) *Alain Roussillon « Le nassérisme à travers les âges », Nasser 25 ans – Peuples Méditerranéens n° 74-75, Janvier/ Juin 1996, p. 13.*

*Sur l'armée égyptienne – que nous ne traitons pas dans ce numéro – on renverra aussi à l'article de Tewfik Aclimandos « Les militaires égyptiens. Esprit de corps et révolution », dans Egypte Recompositions – Peuples Méditerranéens n° 41-42 – octobre 1987/mars 1988, p. 87.*

